La vraie question : jusqu'à quand va-t-on tolérer cela ? Manifestement, à écouter les représentants de la Justice en France, des peines de sursis et de Travaux d'Intérêts Généraux voire des amendes insignifiantes, sont les réponses adéquates aux casseurs voyous...

Des condamnations risibles

Le sentiment d'impunité se développe auprès de ces jeunes qui savent qu'ils ne craignent rien ou pas grand-chose... Ils passent devant les tribunaux et reviennent en héros dans leurs quartiers. Est-ce une fatalité ? Bien sûr que non ! Mais il faut une volonté politique qui n'existe pas aujourd'hui et une corrélation police/justice qui semble des plus distendue voire inexistante. Présentés en comparution immédiate, les plus de 600 interpellés sont ressortis libres du Tribunal. Le laxisme des juges est édifiant, incompréhensible, inouï quand ils peuvent être beaucoup plus prompts à condamner certains, solvables, eux... Un voyou qui saccage = 500, un boulanger 7 500 € parce qu'il est resté ouvert le 1^{er} mai, fête du travail... Un autre risque jusqu'à 78 750 € !!! Le bon sens a définitivement été banni des tribunaux dans ce pays...

Darmanin veut abolir le sursis, les Juges Non...

Alors, nous avons eu un cortège de magistrats qui sont venus défendre leurs collègues avec des remarques intolérables comme « L'exemplarité ne marche pas, le sursis, si » ou encore : « on ne peut pas mettre tout le monde en prison, il y a déjà 80 000 prisonniers en France et les établissements pénitentiaires sont saturés ». Bien sûr, nous payons des décennies de politiques inertes repoussant à demain les nécessaires places de prison qu'il fallait ouvrir. Du coup, on en arrive à ces jugements iniques qui confortent les voyous dans leur surenchère de violences. Merci les juges... Y-a-t-il encore une justice en France ? Oui, pour les gilets jaunes. Pas pour les jeunes casseurs de tout poil... Le ministre de la Justice, Gérald Darmanin a appelé à la fin du sursis. Il n'a pas été entendu et encore moi obéi... Des mots toujours mais des faits jamais...

Evelyne Sire-Martin : « Mettre tout le monde en prison, c'est criminogène »

Prenons le cas d'Aurélien, interpellé après avoir tiré avec un mortier d'artifice acheté sur Snapchat, en direction des forces de l'ordre. Au tribunal lundi dernier, le procureur a requis 140 heures de TIG, du sursis et 500 euros d'amende, avant que les TIG ne soient pas retenus dans sa peine... La justification : « Il est en CDI, est-ce qu'il ne valait mieux pas qu'il reste en CDI et en liberté et qu'il ne recommence pas ? » a déclaré la magistrate sur le plateau des Grandes Gueules. Et d'ajouter : « Il y a déjà 80 000 personnes en prison, 3 détenus pour $11m^2$, on ne peut pas mettre 150 000 personnes en prison » a ajouté Evelyne Sire-Marin. « Vous ne pouvez pas mettre tout le monde en prison parce que c'est criminogène« . Donc, casseurs, défoulez-vous ! Vous ne risquez quasiment rien... Quel encouragement pour la fête du 14 juillet !

Mais qui va payer?

Olivier Truchot a risqué : « Il y a des peines peut être exemplaires qu'il faut donner pour envoyer un message à la société et éviter que certains recommencent derrière« . Réponse de la même magistrate : « L'exemplarité, ça ne marche absolument pas dans ce genre de circonstances. Que les autres aillent en prison ça ne change rien parce que ces violences se passent dans un cadre d'alcoolisation et d'énervement, ils ne pensent pas à ce qu'ils risquent« . Ben voyons. Quand ils tirent au mortier contre des policiers, quand ils incendient des voitures, quand ils détruisent avec jubilation certaine du mobilier urbain, « ils ne pensent pas à ce qu'ils font ». De qui se moque-t-on ? Mais du peuple, qui lui, avec ses impôts devra régler les saccages de ces jeunes « inconscients »... Ils risquaient pourtant jusqu'à 2 ans de prison et 30 000 $\mathfrak E$ d'amende... sans compter les « circonstances aggravantes » qui peuvent faire grimper les sanctions jusqu'à 5 ans de prison et 75 000 $\mathfrak E$ d'amende... Avec deux circonstances aggravantes (agir en bande, masqué, utilisation d'armes comme des mortiers, cocktails molotov, kalachnikovs, armes de poing, s'attaquer à des représentants de l'ordre...), cela peut atteindre 7 ans de prison et 100 000 $\mathfrak E$... Il y a aussi la réparation civile des dommages occasionnés.

Car au final, pourquoi n'appliquerions-nous pas le principe, casseur = payeur ? Parce qu'ils seraient insolvables ? Il peut y avoir des confiscations de biens mais aussi à l'Etat de se retourner contre les clubs de supporters si les casseurs en sont issus ou des responsables des clubs en l'occurrence celui du PSG ou encore les autorités locales comme la Ville de Paris...

Rémy Heitz: « Les procureurs font bien leur travail »...

Mais la cerise sur le gâteau est venu du procureur général de la Cour de Cassation, Rémy Heitz, qui a osé déclarer le 5 juin sur France Inter : « Je voudrais m'inscrire en faux contre le prétendu laxisme des juges... Les procureurs et les juges font leur travail, il y a eu des sanctions, des sanctions individualisées ». Il excuserait presque les délinquants affirmant

sans sourciller : « Il y a un décalage très fort entre les images de ces violences que l'on voit à la télévision et parfois la réalité des faits que l'on reproche. Les peines prononcées ne sont pas des peines légères » (sic). Et de conclure : « Ce n'est pas rien que d'avoir une peine d'emprisonnement avec sursis à son casier judiciaire et d'avoir cette épée de Damoclès audessus de la tête. Cette peine est une peine utile dans beaucoup de situations ». La France est-elle un territoire perdu ?

Raymond Aquila

Partager:

- Twitter
- Facebook
- LinkedIn

Prénom ou nom complet	•
Email	
☐ En continuant, vous a	cceptez la politique de confidentialité
S'abonner à la newslette	